



42^{ème} édition du 9 au 17 mars 2019

ANNEXE SPECIFIQUE AUX IC TYPE « HABITABLES »

1- TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL

Le tableau d’affichage officiel est situé au Club house de la SNST. Il sera provisoirement au Yacht Club de Cavalaire le samedi 9 mars au soir et le dimanche 10 mars au matin.

Les documents de course pourront être mis en ligne sur le site www.snst.org

2- DEFINITION DES PARCOURS ET MARQUES

Voir les parcours à la fin de ces IC pour l’Aller-Retour Cavalaire, et le « Cahier des Parcours ind H » pour les autres jours

3- DEPART

Les voiles de portant, spi et geenakers, sont interdites avant le franchissement complet de la ligne.

Le départ aura lieu au bateau Comité devant Saint-Tropez le samedi 9, le samedi 16 et le dimanche 17 mars.

Le départ aura lieu au bateau Comité devant Cavalaire le dimanche 10 mars.

Définition de la ligne de départ: Voir le « Cahier des Parcours Ind H ».

Pour toutes les courses : Le signal d’avertissement sera les pavillons des classes concernées par le départ, en cas de départ unique le signal d’avertissement sera le pavillon de la SNST. Pas de signal d’avertissement après 14h30 le 2^{ème} dimanche.

Les procédures seront lancées dès que les bateaux du départ précédant auront dégagé la ligne.

Le numéro du parcours sera inscrit sur un tableau sur le bateau comité et répété à la VHF.

4- ARRIVEE

Tous les bateaux franchissant la ligne d’arrivée après 17h50 les 9, 10, 16 et à 16h00 le 17 mars seront déclarés DNF.

Heure limite du dépôt des réclamations : 1h00 après l’arrivée du concurrent (Modification de la règle 16.2 des IC types).

Sauf pour les parcours côtiers, la durée d’ouverture de la ligne d’arrivée est calculée à chaque course, sauf pour la dernière, pour chaque groupe selon la formule :

$$DO = TP \times \{ \{ (TMF \text{ Rapide} / TMF \text{ Lent}) \times RE \} - 1 \}$$

DO : Durée ouverture Ligne ; **TP :** Temps de course du TROISIEME de la classe ; **TMF Rapide :** coefficient du bateau le plus rapide de la classe ; **TMF Lent :** coefficient du bateau le plus lent de la classe ; **RE :** Coefficient d’ouverture = 1.06

5- SURVEILLANCE - COMMUNICATIONS: CANAL VHF 77

6-CLASSEMENT

6.1- CLASSEMENT PAR COURSE ET PAR CLASSES :

6.1.a) Le classement pour chaque course sera fait en T/T pour les CLASSES HN-OSIRIS et IRC, et T/D pour les CIM.

6.1.b) Les points seront attribués, en fonction de la place obtenue, selon la grille du programme Freg :

$$101 \times (\text{partants} - (\text{rang} + 1)) / (\text{partants} + 1)$$

6.2- CLASSEMENT GENERAL VOILE PAR CLASSES :

Le classement général par classe sera établi en additionnant les points des courses courues et validées. Cependant si plus de trois courses sont validées, le plus mauvais résultat sera retiré.

6.3- CLASSEMENT GENERAL VOILE TOUTES CLASSES :

6.3.a) A l’issue de chaque course tous les bateaux seront classés « toutes classes » en fonction des points obtenus dans chaque classe.

6.3.b) Un nombre de points à minima leur sera alors attribué.

6.3.c) Seuls les bateaux ayant fait toutes les courses participeront à ce classement.

6.3.d) Ne seront retenues que les régates où toutes les classes auront courues.

6.3.e) Le vainqueur « toutes classes » sera celui ayant obtenu le plus petit nombre de points.

En cas d’ex æquo, l’Annexe A8 sera appliquée.

6.4- CLASSEMENT SKI :

6.4.a) La station d’ISOLA établira un classement individuel de tous les participants au slalom.

6.4.b) Un classement par bateau sera établi en totalisant les points obtenus par les équipiers de chaque bateau. Les deux équipiers devront avoir participé au moins à deux courses sur le bateau qu’ils représentent.

6.4.c) Chaque bateau classé recevra un nombre de points selon la grille à minima.

6.5- CLASSEMENT DES ŒUVRES D’ART

6.5.a) L’équipier, auteur de l’œuvre d’art, devra avoir participé au moins à deux courses sur le bateau qu’il représente.

6.5.b) Les œuvres seront soumises aux votes d’un jury présidé par Cécile DE KOCK.

6.5.c) Le vainqueur sera l'œuvre ayant obtenu le plus grand nombre de voix du jury et comptera pour le classement ART/VOILE (Challenge René Perrier).

6.5.d) chaque bateau classé recevra un nombre de points à minima.

6.6- CLASSEMENT COMBINE SKI / VOILE (challenge André HERMANN) :

6.6.a) à partir du classement général voile toutes classes, on enlève de ce classement tous les bateaux qui n'ont pas participé à l'épreuve de ski.

6.6.b) reclassement au minima des bateaux restants.

6.6.c) addition des points entre les bateaux reclassés en « 6.6.b » et les bateaux reclassés en « 6.4.c ». En cas d'ex æquo, le classement ski sera prépondérant.

6.7- CLASSEMENT COMBINE ART / VOILE (challenge René PERRIER)

6.7.a) à partir du classement général voile toutes jauges, on enlève de ce classement tous les bateaux qui n'ont pas réalisé d'œuvre d'art.

6.7.b) reclassement au minima des bateaux restants

6.7.c) addition des points entre les bateaux reclassés en « 6.7 b » et les bateaux reclassés en « 6.5.c ». En cas d'ex æquo, le classement Art sera prépondérant.

6.8- CLASSEMENT COMBINE ART/VOILE/SKI (Challenge ARMEN)

6.8.a) à partir du classement général voile toutes jauges, on enlève de ce classement tous les bateaux qui n'ont pas réalisé d'œuvre d'art ni participé à l'épreuve de ski.

6.8.b) reclassement au minima des bateaux restants

6.8.d) Le bateau qui aura obtenu la plus petite somme de points dans le classement VOILE (6.8 b) + SKI (6.4.c) + ART (6.5.d) sera déclaré vainqueur.

7- PENALITES

7.1 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 1 place à la disqualification.

7.2 Pour une infraction à l'article V de l'Avis de Course (la règle 77 des RCV et l'annexe G 1.3(d) et (e).) une pénalité de 1 place sera appliquée, sans instruction, à chaque Course en infraction. Modification de l'article 60.2 des RCV

8- ABANDONS [DP]

Les abandons seront impérativement signalés par VHF ou par téléphone (si pas de contact VHF) à l'un des numéros suivant : Comité de Course 06 08 98 52 26, Adjoint Comité de course : 06 12 57 37 49

PARCOURS SAINT TROPEZ – CAVALAIRE 15.7N

Il est interdit de passer : entre les marques cardinales et le danger qu'elles signalent, plus au SUD du « Rocher de l'Ay », à l'OUEST de la « Teste de can » et des « Rocher Fouras ». Référence carte SHOM 7276L.

- Ligne de départ (Bateau comité devant le port de Saint-Tropez)

- La Rabiou à laisser à tribord

- Rocher de l'Ay à laisser à tribord

- La Moutte à laisser à tribord

- Rochers de la Tête de chien à laisser à tribord

- Roches Fourasses à laisser à tribord

- Cap Taillat à laisser à tribord

- Cap Lardier à laisser à tribord

- Ligne d'arrivée (jetée de Cavalaire) Entre le mât de pavillon portant le pavillon ORANGE sur la jetée et une bouée ORANGE à laisser à tribord

Ligne de départ: Dans le cas où le vent prévu est faible, le départ pourra être donné sur le parcours à partir du bateau comité qui suivra la régata. La première marque à laisser ou à contourner deviendra la marque la plus proche de la ligne de départ dans le sens du parcours.

Places au port: Les bateaux devront respecter les consignes données par le port de Cavalaire et se mettre aux emplacements réservés.

PARCOURS CAVALAIRE - SAINT TROPEZ 15.7N

Interdictions identiques au parcours Saint-Tropez - Cavalaire

- Ligne de départ

- Cap Lardier à laisser à bâbord

- Cap Taillat à laisser à bâbord

- Roches Fourasses à laisser à bâbord

- Rochers de la Tête de chien à laisser à bâbord

- La Moutte à contourner et à laisser à bâbord *

- Rocher de l'Ay à laisser à bâbord

- La Rabiou à contourner et à laisser à bâbord *

- Ligne d'arrivée (Tour du Portalet) Entre le pavillon ORANGE sur la tour et une bouée ORANGE

* A toutes marques à contourner une réduction de parcours, ou autre, pourra être mise en place par le Comité de Course.

Ligne de départ: Le départ se fera à partir du bateau comité, la première marque à laisser ou à contourner sera la marque la plus proche de la ligne de départ dans le sens du parcours. Dans le cas où le vent prévu est faible, le départ pourra être donné sur le parcours.

